

**COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/03/09-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 9 mars 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L123-2 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015, notamment leur article 18-1,
Vu la circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n° 2011-1021 du 03 novembre 2011 relative à la vie étudiante et au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes, notamment en sa section III,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille n° 2012/02/28-08 en date du 28 février 2012 portant approbation du Règlement Intérieur du FSDIE,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille n° 2012/07/17-32 en date du 17 juillet 2012 portant modification du Règlement Intérieur du FSDIE,
Vu la délibération n° 2017/02/09-04 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 février 2017 portant modification du règlement intérieur de la commission pour projets étudiants du FSDIE,
Vu l'arrêté DAJI/2016/SIGNATURE/N° 005 du 20 janvier 2016 portant délégation de signature du Président de l'Université d'Aix-Marseille au Vice-président Formation,
Vu l'avis de la commission du FSDIE de l'Université d'Aix-Marseille pour projets étudiants du 1^{er} mars 2017,
Vu la charte pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant adoptée le 26 mai 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Avis de la commission pour projets étudiants FSDIE du 1^{er} mars 2017

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les avis de la commission FSDIE du 1^{er} mars 2017, concernant les projets étudiants détaillés en annexe à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 39
Quorum : 20
Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 9 mars 2017




Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président Formation
Thierry PAUL